

20.—Lieutenants-gouverneurs du Manitoba, 1870-1950, législatures et premiers ministres, 1934-1950, et ministère actuel, 1^{er} juin 1950—fin

Quatorzième ministère

[Position des partis aux dernières élections générales, le 10 nov. 1949: 43 Coalitions (30 libéraux progressistes, 9 conservateurs progressistes, 4 indépendants), 14 Anti-coalition (7 cégédistes, 6 indépendants, 1 progressiste ouvrier).]

NOTA.—Les ministres qui sont demeurés continuellement en fonction figurent avec la date de leur première nomination, même si un nouveau ministère a été formé à la suite de la nomination d'un nouveau premier ministre.

Portefeuille	Titulaire	Date de la première nomination	Date de la nomination actuelle
Premier ministre, président du conseil, ministre des Relations fédérales-provinciales et trésorier provincial.....	L'hon. DOUGLAS L. CAMPBELL.....	21 sept. 1936	13 nov. 1948
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration.....	L'hon. FRANCIS C. BELL.....	14 déc. 1948	14 déc. 1948
Ministre du Travail et Secrétaire de la province.....	L'hon. CHARLES E. GREENLAY.....	15 fév. 1946	14 déc. 1948
Commissaire municipal du Manitoba.....	L'hon. SAUVEUR MARCOUX.....	14 déc. 1948	14 déc. 1948
Ministre des Mines et Ressources naturelles et ministre de l'Industrie et du Commerce.....	L'hon. JOHN C. McDIARMID.....	27 mai 1932	27 mai 1932
Procureur général.....	L'hon. JAMES O. McLENAGHEN.....	4 nov. 1940	3 mai 1941
Ministre des Entreprises de service public.....	L'hon. WILLIAM MORTON.....	22 nov. 1939	14 déc. 1948
Ministre de la Santé et du Bien-être public.....	L'hon. IVAN SCHULTZ.....	21 sept. 1936	5 fév. 1944
Ministre de l'Éducation.....	L'hon. C. RHODES SMITH.....	15 fév. 1946	14 déc. 1948
Ministre des Travaux publics.....	L'hon. ERRICK F. WILLS.....	4 nov. 1940	4 nov. 1940

Sous-section 8.—Saskatchewan

Le conseil exécutif de la Saskatchewan se compose de 13 membres: le premier ministre, aussi président du conseil et ministre de la Coopération et du Développement coopératif; le trésorier provincial; le procureur général; le ministre du Bien-être social et du Rétablissement; le secrétaire de la province; le ministre de la Voirie et des Transports; le ministre de l'Éducation; le ministre du Travail; le ministre de l'Agriculture; le ministre des Affaires municipales; le ministre des Travaux publics, des Téléphones et Télégraphes; et le ministre de la Santé publique. Le nombre réglementaire des membres de l'Assemblée législative est de 52, élus pour cinq ans.

Le premier ministre touche \$6,500 et chacun des ministres \$5,000 par année, outre leur indemnité de session, tandis que le chef de l'opposition, l'orateur et l'orateur suppléant touchent respectivement un supplément de \$2,500, \$1,500 et \$600. Chaque député touche un traitement annuel de \$2,000, outre une allocation de \$1,000 pour dépenses.